

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DELIBERATION N°CP2026-04/1/3 DOSSIER N°7454	AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PROGRAMME D'INTERET GENERAL PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' CREUSE 2025/2027 AU GIP CREUSE HABITAT – ANNEE 2026
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

OBJET : AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PROGRAMME D'INTERET GENERAL PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' CREUSE 2025/2027 AU GIP CREUSE HABITAT – ANNEE 2026



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°CP2025-02/1/3 de la Commission Permanente du 21 février 2025 adoptant la convention de délégation de la maîtrise d'oeuvre du Département au GIP Creuse Habitat ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-04/1/3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le projet d'avenant financier prévisionnel pour l'année 2026 au titre de la maîtrise d'œuvre du « PIG Pacte territorial France Rénov' Creuse » au GIP Creuse Habitat, pour un montant prévisionnel de **690 635 €**, qui couvrira les 3 volets détaillés ci après :

Volet 1 : dynamique territoriale	133 515 €
Volet 2 : information – conseil - orientation	276 540 €
Volet 3 : accompagnement	280 580 €
Total :	690 635 €

- d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à signer l'avenant financier à la convention de délégation de la maîtrise d'œuvre du « PIG Pacte territorial France Rénov' Creuse » pour l'année 2026 avec le GIP Creuse Habitat, joint à la présente délibération.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget principal au chapitre 65 fonction 657382 article 443.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALEIX, M. Patrice MORANCAIS, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Marinette JOUANNETAUD (ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques LOZACH), M. Valéry MARTIN, Mme Lucette CHENIER, M. Bertrand LABAR, Elus Membres du GIP Creuse Habitat

Adopté : 21 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET